



Programmes - Certifications

École - Collège

Lycée

Voie professionnelle

Orientation

Vie scolaire - Actions éducatives

Égalité des chances

o **Scolarité et handicap**

o **Matériels adaptés**

o Protection de l'enfance

o Lutte contre les discriminations

o Prévention de l'illettrisme

o Éducation prioritaire

o Individualisation des parcours

**éduscol** toute l'information pour  
les professionnels de l'Éducation

Égalité et handicap > Matériels adaptés  
> Recherche avancée



## Matériels pédagogiques adaptés aux enfants et adolescents handicapés

### Matériels pédagogiques adaptés

La scolarisation en milieu ordinaire des enfants et adolescents déficients sensoriels ou moteurs implique le recours à des aides techniques adaptées.

La nécessité pour un élève de disposer d'un matériel pédagogique adapté est appréciée par l'équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) dans le cadre du plan personnalisé de scolarisation (PPS).

#### Choix du matériel

Pour aider les acteurs dans le choix de matériel, un guide est consultable. Même si le contexte d'aujourd'hui a évolué avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, **ce guide, publié en 2001, reste d'actualité.**

- **Guide des technologies au service de la scolarisation des élèves handicapés**

#### Financement

Le financement de matériels pédagogiques adaptés au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices fait l'objet de deux circulaires qui donnent les informations utiles sur les modalités d'utilisation des crédits

- **Circulaire n°2001-221 du 29 octobre 2001**
- **Circulaire n°2001-061 du 5 avril 2001**

[Sommaire](#)

> **Matériels pédagogiques adaptés**

**Guide des technologies**

**Avertissement**

**Introduction**

**Usages pédagogiques et aides techniques**

**Aides techniques pour différents handicaps**

**Aides techniques dans un environnement adapté**

**Glossaire**

**Ressources**

> **Ressources nationales**

Europe - International

Formation tout au long de la vie

Enseigner

**Circulaire n°2001-221 du 29 octobre 2001 (extrait) :**

Les besoins de l'élève présentant une déficience qui n'entre pas stricto sensu dans ce champ (sensoriel et moteur) peuvent toutefois être pris en considération, dès lors que le matériel sollicité apporte une contribution déterminante à l'amélioration de la scolarité de l'élève, et que son coût justifie une aide de l'Etat.

**Circulaire n°2001-061 du 5 avril 2001 (extrait) :**

Le matériel à usage individuel est mis à disposition de l'élève qui doit pouvoir en conserver l'usage s'il change de classe, dans le cadre de l'académie. En cas de changement d'académie, des contacts devront être pris avec le nouveau lieu de scolarisation afin de veiller à éviter toute rupture.

La spécificité de cette action réside dans la possibilité qu'auront les élèves de ramener les matériels à leur domicile. Il s'agit d'un prêt à usage de biens mobiliers, consenti par l'État en faveur des familles concernées.

*Mis à jour le 21 décembre 2007*

© MEN - Direction générale de l'Enseignement scolaire

[Aide](#) | [Plan du site](#) | [Mentions légales](#) | [Accessibilité](#) | [Contact](#) | [Sigles](#)